

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 714

6 avril 2010

### SOMMAIRE

70Watt Capital S.C.A. SICAV-SIF .....	34226	Eurasia Estinvest .....	34251
Air Pub S.à r.l. ....	34242	Euscope S.A. ....	34252
Airrest S.A. ....	34242	Finarch S.à r.l. ....	34250
Alander S.P.F. ....	34242	Findernest S.A. ....	34240
Apax Crystal A HoldCo Sàrl .....	34248	Flotech Immobilière S.à r.l. ....	34239
Apax Crystal B1 HoldCo Sàrl .....	34252	Garage Jeannot SCHWEIG S.à.r.l. ....	34239
Arcelor Investment Services S.A. ....	34249	Gérances S.A. ....	34239
Belmolux S.à r.l. ....	34252	Grey Stoke .....	34246
BRM Holding S.à r.l. ....	34271	GT-Sat International S.à r.l. ....	34247
Burger King (Luxembourg) S.à r.l. ....	34239	Gullwing S.A. ....	34247
CDPG Luxembourg II S.à r.l. ....	34272	Henneaux Luxembourg S.A. ....	34238
CEREP Imprimerie S.à r.l. ....	34253	Hercules S.A. ....	34247
CEREP Ivry Seine S.à r.l. ....	34255	Hercules S.A. ....	34246
CEREP La Chapelle S.à r.l. ....	34255	Homerica Investments S.à r.l. ....	34270
CEREP Louveciennes S.à r.l. ....	34255	Hopetoun Holdings S.à r.l. ....	34239
ConvaTec Healthcare D S.à r.l. ....	34246	Hotami Investissement S.A. ....	34265
Cristal Finance S.à r.l. ....	34257	Icahn Fund S.à r.l. ....	34248
Crystal A HoldCo S.à r.l. ....	34248	Icahn Fund S.à r.l. ....	34248
Crystal B HoldCo S.à r.l. ....	34252	International Corporate Services (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	34249
Dharma Holdings S.A. ....	34252	Land Breeze II S.à r.l. ....	34250
Diekirch Investment S.A. ....	34252	NBZ-Immo S.à r.l. ....	34240
Dienstleistung rund um's Pferd .....	34243	NR Electronic S.à r.l. ....	34253
Duxton Capital S.à r.l. ....	34253	Objekt- Struktur G.m.b.H. ....	34242
Ebony Investments S.à r.l. ....	34271	Paerel Funds .....	34271
EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l. ....	34245	Pelton S. à r.l. ....	34271
EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l. ....	34256	Pelton S. à r.l. ....	34272
Eldfell S.A., SPF .....	34251	Trajets S.à r.l. ....	34255
Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l. ....	34268	Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l. .....	34251
Eurasia Estinvest .....	34251	WP Roaming I S.à r.l. ....	34272
Eurasia Estinvest .....	34251		

**70Watt Capital S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 151.555.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

70Watt Capital Management S.à R.L., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg represented by its Manager Mr David CLAIKENS, having his professional address at 126 Nieuwe Steenweg, 3870 Heers-Veulen, Belgium,

Hereby represented by Mr Gérald STADELMANN, Senior Advisor, residing professionally at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated February 10<sup>th</sup>,  
hereafter the "Unlimited Shareholder";

and

David Claikens, residing at 3870 Heers-Veulen, Nieuwe Steenweg 126, Belgium,

here represented by Mr Gérald STADELMANN, Senior Advisor, residing professionally at 400, route d'Esch, B.P.1443, L-1014 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal, dated February 10<sup>th</sup>,  
hereafter the "Limited Shareholder A";

and

Kris Voorspools, residing at 3020 Veltem-Beisem, Overstraat 18, Belgium; here represented by Mr Gérald STADELMANN, Senior Advisor, residing professionally at 400, route d'Esch, B.P.1443, L-1014 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal, dated February 10<sup>th</sup>,  
hereafter the "Limited Shareholder B";

All together hereinafter referred to as the "Parties".

The above mentioned proxies, being initialed ne varietur by the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of association (the "Articles of Association") of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the "Company"), the incorporation of which such parties have approved.

**Art. 1. Form.** There is hereby formed among the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders and all persons who may become unlimited or limited shareholders a company in the form of a corporate partnership limited by shares "société en commandite par actions", formed as a "fonds d'investissement spécialisé", governed by the present Articles of Association and by current Luxembourg laws, and notably by the Law on Commercial Companies of 10 August 1915 (the "1915 Law") and the law on Specialized Investment Funds of 13 February 2007 (the "SIF Law").

**Art. 2. Name.** The Company's name is 70Watt Capital S.C.A. SICAV-SIF.

**Art. 3. Purpose.** The Company's exclusive object is the collective investment of its funds in assets in order to spread the investment risks and to ensure for the investors the benefit of the results of the management of these assets according to its investment objectives and policies.

The investment objectives and strategy of the Company are more fully described in the Company's prospectus.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant any assistance, loans, advances or guarantees and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed from third parties or from its shareholders.

In addition, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the General Partner.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Association, but cannot be transferred abroad, except as otherwise provided hereunder.

The Company may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

**Art. 5. Duration.** The Company is constituted for an unlimited duration.

The Company may be terminated at any time by a decision of the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of these Articles of Association, subject to the consent of the General Partner.

The life of the Company does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders or General Partner(s).

**Art. 6. Liability.** The Unlimited Shareholder(s) is/are liable for all liabilities which cannot be satisfied out of the assets of the Company. The Limited Shareholder(s) shall be liable only to the extent of its/their capital contribution to the Company.

**Art. 7. Share Capital.** The initial share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) divided as follows:

- One (1) Management Share at an initial price of one thousand Euros (EUR 1,000), with no par value and fully paid up;

- Thirty (30) Investor Shares at an initial price of one thousand Euros (EUR 1,000), with no par value and fully paid up.

The Company's share capital shall at any time be equal to its net asset value, as determined in accordance with Article fourteen (14) hereafter.

The minimum capital of the Company, which must be achieved within 12 (twelve) months as from the date on which the Company has been authorized as a SIF by the Luxembourg Supervisory Authority, shall be one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) as required by the SIF Law.

**Art. 8. The sub-funds and classes of shares.** The Company is a multi-compartment structure consisting of one or several sub-funds, each one representing a specific portfolio of assets and liabilities. There is no cross liability between sub-funds. Each sub-fund is invested in accordance with the investment objective and policy applicable to it. The investment objective and policy as well as other specific features of each sub-fund will be set forth in the Company's prospectus. The General Partner may decide to create at any time additional sub-funds or to close an existing sub-fund in full compliance with the provisions of the prospectus.

The General Partner may decide to issue, within each sub-fund, separate classes of shares, which may carry different rights and obligations, inter alia with regard to their distribution policy and right to revenues, their fee structure, their minimum initial subscription and holding amounts or their target investors. The specific features of the classes within each sub-fund will be set forth in the Company's prospectus. The General Partner may create at any time additional classes or close an existing class in full compliance with the provisions of the prospectus.

**Art. 9. Form of shares / Register of shareholders.** Shares will only be issued in registered form. All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders. Such register shall contain the name and address of each shareholder, the number of shares held by it and, if applicable, their date of transfer.

The registration of the shareholder's name in the register of shares evidences its right of ownership over such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of its shareholding. The shareholder may, at any time, change its address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Fractions of shares may be issued, up to three decimal places.

**Art. 10. Shareholders.** The holding of shares is exclusively restricted to "Well-Informed Investors" as defined in the SIF Law.

The General Partner shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose notably of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of these Articles of Association, the prospectus, the law or requirement of any country or governmental authority, or (b) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. For such purposes the General Partner may:

- a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such share being held by a person who is precluded from holding shares of the Company;

- b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares of the Company; and

c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares of the Company is a legal or beneficial owner of shares or holds shares, cause the Company compulsorily to repurchase from any such shareholder all shares held by such shareholder.

**Art. 11. Commitments of shareholders.** The General Partner may, at its sole discretion, request investors to subscribe in the Company by making commitments, the features of the said commitments and the commitment process being freely determined by the General Partner and described in the Company's prospectus.

Commitments are drawn down upon unilateral decision of the General Partner and may be made in the form of shares and/or shareholders loans at its sole discretion.

Should any shareholder fail to pay (in cash or in kind at the General Partner's discretion) to the Company any amount drawn down at the General Partner's request, the said shareholder becomes a defaulting shareholder and is subject to the defaulting shareholder process as determined by the General Partner and as described in more detail in the Company's prospectus.

**Art. 12. Voting Rights.** Each whole share entitles its holder to one vote. Unless otherwise provided in these Articles of Association, the consent of the General Partner is required in order for a shareholder's resolution to be validly adopted.

**Art. 13. Transfer and conversion of shares.** Any transfer of shares to the existing shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the General Partner and the General Partner may in its discretion and without indicating any reason decline to approve or register such transfer. In the case where the transfer is approved, the General Partner may at its discretion decide to exercise a preemptive right and may procure that itself or some person or entity nominated or designated by it shall acquire the transferred shares or may cause the Company to redeem such shares.

The shareholder wishing to transfer its shares in the Company will be responsible for all costs associated with any attempted or realized transfer.

Shareholders are not allowed to pledge or grant a security interest in any of their shares without the prior consent of the General Partner.

Unless otherwise provided for within the Company's prospectus, shares of a sub-fund may not be converted for shares in another sub-fund at the request of the shareholders.

**Art. 14. Net asset value.** The net asset value of the Company shall be determined as often as the General Partner may think useful, but in no event less than once a year as at 30 September.

The net asset value will be expressed in Euro and shall be determined by the General Partner on the basis of the valuation of the underlying assets of the Company as provided by the General Partner on each valuation date by aggregating the value of all assets of the Company and deducting all liabilities of the Company.

**Art. 15. Suspension.** The General Partner may temporarily suspend the calculation of the net asset value:

a) during any period (other than ordinary holidays or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed, which is the main market or stock exchange for a significant part of the sub-fund's investments, for in which trading therein is restricted or suspended; or

b) during any period when an emergency exists as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of a sub-fund; or it is impossible to transfer monies involved in the acquisition or disposition of investments at normal rates of exchange; or it is impossible for the Fund fairly to determine the value of any assets in a sub-fund; or

c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the sub-fund's investments or of current prices on any stock exchange; or

d) when for any reason the prices of any investment owned by the sub-fund cannot be reasonable, promptly or accurately ascertained; or

e) during the period when remittance of monies which will or may be involved in the purchase or sale of any of the sub-fund's investments cannot, in the opinion of the General Partner, be carried out at normal rates of exchange; or

f) following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several sub-funds; or

g) any period when, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Company is not practicable for reasons beyond the control of the Company; or

h) in all other cases in which the General Partner with the consent of the custodian considers a suspension to be in the best interest of the shareholders.

**Art. 16. Redemption of shares.** The Company is an open-ended specialized investment fund. However, the General Partner may decide, depending on the investment strategy and objectives of each, to launch closed-ended sub-funds.

The payment of the redemption price shall be made for cash or consideration in kind at the discretion of the General Partner. The allotment of Company's assets in respect of redemption for consideration in kind shall be fair and not detrimental to the interests of the other shareholders of the Company. Any redemption for consideration in kind shall be subject to the confirmation by an auditor's special report of the valuation of the Company and of the Company's assets to be allocated, the costs of which shall be borne by the Company.

Redemption of shares shall be made at a price, which is determined by the General Partner to be the fair value for the shares to be redeemed by applying the principles described in the Company's prospectus. The rules relating to distributions as set forth in the Company's Prospectus are furthermore applicable.

The Company may decide to compulsorily redeem the shares wholly or in part in particular in the following circumstances:

- a) the shares are held by investors not authorized to buy or own shares in the Company, i.e. a shareholder that no longer qualifies as "Well-Informed Investor" as defined in the SIF Law or such shareholder (or an affiliate of the same) that becomes a U.S. person as referred to in the Company's prospectus;
- b) in the event that a shareholder is declared bankrupt, enters into an arrangement for the benefit of its creditors or goes into liquidation;
- c) in case of liquidation or merger of Sub-Funds or Classes of shares;
- d) in order to distribute the proceeds of realization of investments;
- e) in all other circumstances as the General Partner may deem appropriate in accordance with the terms and conditions set out in the Company's prospectus.

Redemption prices shall be calculated according to principles laid down in the prospectus. Except in the cases c) and d) above the General Partner may impose such penalty as it deems fair and appropriate.

All redeemed shares or fractions thereof shall be automatically cancelled.

**Art. 17. General Partner of the Company.** The Company will be managed by 70Watt Capital Management S.à R.L. in its capacity as General Partner and Unlimited Shareholder of the Company. The Limited Shareholders of the Company may not participate or interfere in the management of the Company.

**Art. 18. Power.** Unless otherwise provided by the 1915 Law or by these Articles of Association, the General Partner shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these Articles of Association to the general meeting of shareholders shall be exercised by the General Partner.

In particular, subject to the restrictions contained in the Company's prospectus and the 1915 Law, the General Partner shall have the broadest powers to implement the investment objective and policy of each sub-fund of the Company as well as the course of conduct of the management and business affairs of the Company and to manage investments for the account of the Company with a view to achieving the sub-funds' investment objectives. The General Partner shall have complete discretion and full power, authority and right to represent and bind the Company.

The shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholder in general meetings.

**Art. 19. Delegation of Power.** The General Partner may from time to time and under its responsibility sub-delegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s) including third party entities. In particular, the General Partner may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The General Partner will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s) and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to his/her/its/their appointment.

**Art. 20. Conflicts of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Potential conflicts of interest would include, for example, the General Partner (i) providing services to other customers, (ii) employees or managers of the General Partner becoming a director in, or (iii) holding or dealing in securities held by the Company.

Complementary conflict of interest rules and guidance might be further described in the Company's prospectus.

**Art. 21. Signature.** The Company shall be bound by the sole signature of the General Partner acting through (i) one or more of its general managers (with full power of sub-delegation), or (ii) one or more of its other duly authorized signatories, or (iii) such person(s) to which such power has been delegated.

**Art. 22. Indemnification.** The Company shall indemnify the General Partner, officers and employees and agents of the Company out of the assets of the Company against any claims, damages and liabilities to which they may become subject as a result of their status as General Partner, officers and employees of the Company or as a result of any of their acts or omissions on their part in the performance of their duties, save to the extent caused by their gross negligence, fraud or willful misconduct.

**Art. 23. General meetings of shareholders.** The decisions of the shareholders are taken by resolutions passed at meetings of the shareholders held at a time and place specified in the notice of the meeting.

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company.

General meetings of shareholders are convened by the General Partner.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

All general meetings of shareholders shall be chaired by the General Partner.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company or elsewhere as may be specified in the notice of meeting, at 2.00 pm local time, on the first Wednesday of March each year and for the first time in 2011. If this day is not a business day, the general meeting shall be held on the first following business day.

Unless otherwise provided for in these Articles of Association, shareholders' resolutions are validly passed by shareholders' representing a majority of the voting rights at shareholders' meetings validly convened and quorated in accordance with the 1915 Law.

In any case, the consent of the General Partner is required for any shareholders' resolution to be validly adopted including any amendment to these Articles of Association.

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> October each year and closes on 30 September of the following year.

**Art. 25. Accounts.** Each year, the General Partner will draw up the annual accounts of the Company. The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of shareholders upon proposal of the General Partner. The accounts shall be expressed in Euro.

**Art. 26. Supervision.** The operations of the Company and its financial situation shall be supervised by one independent auditor qualifying as a "réviseur d'entreprises agréé" who shall be appointed by the shareholders for a renewable term of one (1) year. The independent auditor shall be remunerated by the Company and shall remain in office until its successor is appointed. The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law. The independent auditor may only be removed by the General Partner on serious grounds.

**Art. 27. Distribution.** Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the Company on its shares upon decision by the General Partner in accordance with the Company's prospectus.

No distribution may be made if after the declaration of such Distribution the net asset value of the Company would fall below EUR 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand Euro).

**Art. 28. Custodian.** The Company shall enter into a custodian agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the SIF Law. The custodian shall assume towards the Company and the shareholders the responsibilities set out in the SIF Law (notably in article 16 of the SIF Law), the custodian agreement and any other law applicable.

In the event of termination of the custodian agreement or the resignation of the custodian, the General Partner shall use its best endeavors to find a financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such financial institution to be custodian in place of the former custodian.

**Art. 29. Liquidation of the Company.** In the event of the liquidation of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (whether natural persons or legal entities) named. The liquidators shall realise the Company's assets in the best interest of the shareholders and shall distribute the net liquidation proceeds (after deduction of liquidation charges and expenses) to the shareholders in proportion to their share in the Company. Any amounts not claimed promptly by the shareholders will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation. Amounts not claimed from escrow within the statute of limitations will be forfeited according to the provisions of Luxembourg law.

**Art. 30. Termination, liquidation and contribution of sub-funds or classes of shares.** The General Partner may decide to close one or more classes or sub-funds (having or not a limited duration) if the net asset value of a sub-fund or a class falls below EUR 1,250,000 or its equivalent in any other currency, or if a change in the economic or political situation relating to the sub-fund or class concerned would justify such liquidation or if necessary in the interest of the shareholders of the Company.

In such event, the assets of the sub-fund or class will be realised, the liabilities discharged and the net proceeds of realisation distributed to shareholders in proportion to their holding of shares in that sub-fund or class. Notice of the



termination of the sub-fund or class will be given in writing to the shareholders and will be published in the Mémorial in Luxembourg.

Any amounts not claimed by any shareholder shall be deposited at the close of liquidation with the custodian during a period of 6 (six) months; at the expiry of the 6 (six) months' period, any outstanding amount will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company or any sub-fund or class, no further issue, conversion, transfer or redemption of shares will be permitted after publication of the first notice to shareholders. All shares outstanding at the time of such publication will participate in the Company's or the sub-funds' or class' liquidation distribution.

A sub-fund or class may be merged with another sub-fund or class by decision of the General Partner of the Company if the value of its net assets falls below EUR 1,250,000 or its equivalent or if a change in the economic or political situation relating to the sub-fund or class concerned would justify such merger or if necessary in the interests of the shareholders or the Company. Notice of the merger will be given in writing to registered shareholders and will be published in the Mémorial in Luxembourg.

A sub-fund or class may be contributed to another Luxembourg investment fund by decision of the General Partner of the Company in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies or if the General Partner should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a sub-fund or class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a sub-fund or class should be contributed to another fund. In such events, notice will be given in writing to registered shareholders. Each shareholder of the relevant sub-fund shall be given the possibility within a period to be determined by the General Partner, but not being less than one month, and published in said newspapers to request, free of any charge, the repurchase or conversion of its shares. At the close of such period, the contribution shall be binding for all shareholders who did not request a redemption or a conversion. In the case of a contribution to a mutual fund, however, the contribution will be binding only on shareholders who expressly agreed to the contribution. When a sub-fund or class is contributed to another Luxembourg investment fund, the valuation of the sub-fund's assets shall be verified by the auditor of the Company who shall issue a written report at the time of the contribution.

A sub-fund or class may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant sub-fund's or class' shareholders have unanimously approved the contribution or on the condition that only the shareholders who have approved such contribution are effectively transferred to that foreign fund.

**Art. 31. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the SIF Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

**Art. 32. Definitions and Interpretation.** References to articles are to the articles of these Articles of Association. Words importing gender include each gender. References to persons include bodies corporate, firms and unincorporated associations. The singular includes the plural and vice versa. Headings of articles are included for convenience only and do not affect their interpretation. References to all or any part of any statute or statutory instrument include any statutory amendment, modification or re-enactment in force from time to time and references to any statute include any statutory instrument or regulations made under it. Any reference to the Company, the General Partner, agents, etc, includes a reference to its or their duly authorized agents or delegates.

#### *Transitional measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date hereof and end on 30 September 2010.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe as follows:

- One (1) fully paid-up Management Share with no par value (held by the Unlimited Shareholder 70Watt Capital Management S.à.R.L.);

- Thirty (30) fully paid-up Investor Shares with no par value (twenty-nine Investor Shares being held by the Limited Shareholder A Mr David Claikens and one Investor Share being held by the Limited Shareholder B Mr Kris Voorspools).

TOTAL: 31 shares.

The amount of thirty one thousand euros (31,000 Euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in the 1915 Law, and confirms that these conditions have been observed.

#### *Estimate of formation expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to EUR 1,500 (one thousand five hundred Euros).

### General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote and with the approval of the General Partner:

- That the address of the registered office of the Partnership is set at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- The independent auditor of the Company is PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

70Watt Capital Management S.à R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, représentée par son gérant M. David CLAIKENS, demeurant professionnellement au Luxembourg,

Ici représenté par M. Gérald STADELMANN, Senior Advisor, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch, B.P.1443, L-1014 Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé, en date du 10 février 2010,

ci-après l' "Actionnaire Commandité";

et

David Claikens, résidant au 3870 Heers-Veulen, Nieuwe Steenweg 126, Belgique,

Ici représenté par M. Gérald STADELMANN, Senior Advisor, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch, B.P.1443, L-1014 Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé, en date du 10 février 2010,

ci-après l' "Actionnaire Commanditaire A";

et

Kris Voorspools, résidant au 3020 Veltem-Beisem, Overstraat 18, Belgique,

Ici représenté par M. Gérald STADELMANN, Senior Advisor, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch, B.P.1443, L-1014 Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé, en date du 10 février 2010,

ci-après l' "Actionnaire Commanditaire B";

ci-après désignées ensemble les "Parties".

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes, ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société en commandite par actions (la "Société") qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre l'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commanditaire et toutes les personnes qui pourront devenir actionnaires commandités ou commanditaires une société sous la forme d'une "société en commandite par actions", qualifiée de "fonds d'investissement spécialisé", régie par les présents Statuts et par les lois en vigueur au Luxembourg, et notamment par la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 (la "Loi de 1915") et la loi sur les Fonds d'Investissement Spécialisé du 13 Février 2007 (la "Loi FIS").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est 70Watt Capital S.C.A. SICAV-SIF.

**Art. 3. Objet.** L'objet exclusif de la Société est le placement collectif de ses fonds dans des actifs dans le but de diversifier les risques d'investissement et d'assurer aux investisseurs le bénéfice de ses résultats de gestion de ces actifs en fonction de ses objectifs et politiques d'investissement.

Les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société sont décrits plus complètement dans le prospectus de la Société.



La Société pourra par ailleurs conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et en particulier, sans limitation, accorder toute assistance, prêts, avances ou garanties et lever des fonds de quelque manière que ce soit et sécuriser le remboursement des sommes empruntées à des tiers ou à ses actionnaires.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social dans les limites permises par la Loi FIS.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Gérant.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, mais ne pourra pas être transféré à l'étranger, sauf stipulation contraire des présentes.

La Société peut établir des bureaux, des succursales (soit un établissement permanent ou non) et des filiales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve de l'accord du Gérant.

La Société ne cesse pas d'exister en cas de décès, de suspension des droits civils, de la faillite ou de l'insolvabilité d'un de ses actionnaires ou du/des actionnaire(s) commandité(s).

**Art. 6. Responsabilité.** L'/Les Actionnaire(s) Commandité(s) est/sont responsable(s) pour toutes les dettes qui ne pourront pas être couvertes par les actifs de la Société. L'/Les Actionnaire(s) Commanditaire(s) n'est/ne sont responsable(s) qu'à concurrence du montant de leurs apports dans le capital de la Société.

**Art. 7. Capital social.** Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) réparti comme suit:

- Une (1) Action de Gérant à un prix initial de mille euros (EUR 1,000) sans valeur nominale et entièrement libérée;
- Trente (30) Actions d'Investisseur à un prix initial de milles euros (EUR 1,000) sans valeur nominale et entièrement libérées.

Le capital social de la Société devra à tout moment être égal à la valeur de son actif net, tel que déterminé conformément à l'Article quatorze (14) ci-après.

Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans les 12 (douze) mois suivant la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que FIS par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, sera d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1,250,000) tel que requis par la Loi SIF.

**Art. 8. Les compartiments et classes d'actions.** La Société est une structure à compartiments multiples se composant d'un ou plusieurs compartiments, chacun représentant un portefeuille spécifique d'actifs et de dettes. Il n'y a pas de responsabilité croisée entre les compartiments. Chaque compartiment est investi en conformité avec l'objectif et la politique d'investissement qui lui est applicable. L'objectif et la politique d'investissement ainsi que les autres caractéristiques de chaque compartiment seront exposés dans le prospectus de la Société. Le Gérant peut décider à tout moment de créer des compartiments supplémentaires ou de fermer un compartiment existant en conformité totale avec les dispositions du prospectus.

Le Gérant peut décider d'émettre, au sein de chaque compartiment, des classes d'actions distinctes, qui peuvent comporter des droits et des obligations différentes, inter alia eu égard à leur politique de distribution et leur droit aux revenus, la structure de leurs frais, les montants de souscription initiale minimale et de détention ou la cible des investisseurs visés. Les caractéristiques spécifiques des classes d'actions au sein de chaque compartiment seront exposés dans le prospectus de la Société. Le Gérant peut décider à tout moment de créer des classes supplémentaires ou de fermer une classe existante en conformité totale avec les dispositions du prospectus.

**Art. 9. Forme des actions / Registre des actionnaires.** Les actions seront uniquement émises sous forme nominative. Toutes les actions émises par la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires. Un tel registre doit contenir le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenus par chacun d'eux et, s'il y a lieu, leur date de cession.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur de telles actions nominatives. L'actionnaire doit recevoir une confirmation écrite de la détention de ses actions. L'actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse inscrite dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite faite au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales près.

**Art. 10. Actionnaires.** La détention d'actions est exclusivement réservée à des "investisseurs avertis" tels que définis par la Loi FIS.

Le Gérant doit avoir le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il jugera nécessaires dans le but notamment de s'assurer qu'aucune des actions de la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne en violation de ces Statuts, du prospectus, de la loi ou de la réglementation d'un pays donné ou d'une autorité gouvernementale, ou (b) toute personne qui, selon le Gérant, mènerait à ce que la Société encoure toute imposition ou souffre d'un quelconque désavantage pécuniaire dont la Société n'aurait pas dû souffrir en d'autres circonstances. A ces fins, le Gérant peut:

a) refuser d'émettre des actions et d'enregistrer une cession d'action lorsqu'il apparaît que cette émission ou cette cession aurait ou pourrait avoir pour effet d'attribuer la propriété ou le bénéfice effectif de telles actions à une personne qui n'a pas le droit de détenir des actions de la Société; et

b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de fournir à la Société tout renseignement, appuyé d'un certificat qu'il estime nécessaire, afin de déterminer si les actions de cet actionnaire en question appartiennent ou sont destinées à appartenir en propriété ou dans les faits à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

c) quand il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société en soit le propriétaire ou le bénéficiaire effectif ou les détienne, provoquer le rachat forcé par la Société de toutes les actions détenues par cet actionnaire.

**Art. 11. Engagements des actionnaires.** Le Gérant peut, à sa seule discrétion, requérir les investisseurs de souscrire au capital social de la Société par le biais d'engagements, les caractéristiques de tels engagements et la procédure d'engagements étant librement déterminés par le Gérant et décrits dans le prospectus de la Société.

Les engagements sont exécutoires sur décision unilatérale du Gérant et peuvent être faits sous la forme d'actions et/ou de prêts aux actionnaires, à sa seule discrétion.

Si un actionnaire faillit à son obligation de payer (en numéraire ou en nature à la discrétion du Gérant) à la Société tout montant dont le paiement est demandé par le Gérant, ledit actionnaire devient un actionnaire défaillant et est soumis à la procédure des actionnaires défaillants tel que déterminé par le Gérant et décrit de façon plus détaillée dans le prospectus de la Société.

**Art. 12. Droits de Vote.** Chaque action entière donne à son détenteur droit à une voix. Sauf stipulation contraire des Statuts, l'accord du Gérant est exigé pour qu'une résolution des actionnaires soit valablement adoptée.

**Art. 13. Cession et conversion d'actions.** Toute cession d'actions aux actionnaires existant ou à toute tierce personne doit requérir l'approbation écrite préalable du Gérant et le Gérant peut à sa discrétion et sans en indiquer la raison refuser d'approuver ou d'inscrire une telle cession dans le registre. Dans le cas où la cession est approuvée, le Gérant peut à sa discrétion décider d'exercer un droit de préemption et peut s'accorder le bénéfice des actions cédées ou l'accorder à une personne ou entité nommée ou désignée par lui ou faire rembourser de telles actions par la Société.

L'actionnaire souhaitant céder des actions dans la Société sera responsable de tous les coûts associés à toute cession tentée ou réalisée.

Les actionnaires ne sont pas autorisés à promettre ou accorder un intérêt de sécurité sur quelque action que ce soit sans l'accord préalable du Gérant.

Sauf stipulation contraire du prospectus de la Société, les actions d'un compartiment ne peuvent être converties en actions d'un autre compartiment à la demande des actionnaires.

**Art. 14. Valeur nette d'inventaire.** La valeur nette d'inventaire de la Société doit être déterminée aussi fréquemment que le Gérant le juge utile, mais jamais moins qu'une fois par an au 30 septembre.

La valeur nette d'inventaire sera exprimée en euros et doit être déterminée par le Gérant sur base de la valorisation des actifs sous-jacents de la Société fournie par le Gérant chaque jour de valorisation en cumulant la valeur de tous les actifs de la Société et en y déduisant toutes les dettes de la Société.

**Art. 15. Suspension.** Le Gérant peut temporairement suspendre le calcul de la valeur de l'actif net:

a) durant toute période (autre que vacances ordinaires ou fermetures habituelles de week-ends) au cours de laquelle tout marché ou bourse est fermé, lesquels sont les principaux marchés ou bourses pour une partie déterminante des investissements ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible de disposer des investissements qui constituent une part substantielle des avoirs d'un compartiment; ou s'il est impossible de transférer l'argent de l'acquisition ou de la disposition des investissements au taux normal de change; ou s'il est impossible de déterminer de façon équitable la valeur des avoirs d'un compartiment; ou

c) lorsque les moyens de communication, normalement employés pour déterminer le prix d'un investissement attribuable à un compartiment ou les prix courants sur une bourse sont hors de service; ou

d) lorsque, pour une raison quelconque, la valeur d'un investissement d'un compartiment ne peut raisonnablement être déterminée avec la rapidité et l'exactitude souhaitables; ou

e) lorsque le transfert d'argent qui sera ou peut être impliqué dans la réalisation ou le paiement relatif à tout investissement d'un compartiment ne peut pas être réalisé au taux normal de change, selon l'avis du Gérant;

f) dès qu'une décision est prise de dissoudre ou de liquider la Société ou un ou plusieurs compartiments; ou

g) durant toute période pendant laquelle la valeur des actifs ne peut être réalisée pour des raisons qui dépassent le contrôle de la Société, selon l'avis raisonnable du Gérant;

h) dans tous les autres cas où le Gérant avec l'accord du dépositaire considère qu'une suspension est nécessaire dans le meilleur intérêt des actionnaires.

**Art. 16. Rachat des Actions.** La Société est un fonds d'investissement spécialisé de type ouvert. Cependant, le Gérant peut décider, en fonction de la stratégie et des objectifs d'investissement de chaque compartiment, lancer des compariments de type fermé.

Le paiement du prix de rachat doit être fait en numéraire ou par apport en nature à la discrétion du Gérant. La répartition des actifs de la Société concernant un rachat contre apport en nature doit être équitable et ne doit pas être fait au détriment des intérêts des autres actionnaires de la Société. Tout rachat contre apport en nature sera soumis à la confirmation par un rapport spécial du réviseur d'entreprises sur la valeur de la Société et des actifs de la Société à allouer, dont les coûts seront supportés par la Société.

Le rachat des actions doit être effectué à un prix déterminé par le Gérant comme étant la juste valeur des actions à racheter en appliquant les principes décrits dans le prospectus de la Société. Les règles de distribution telles qu'exposées dans le prospectus de la Société sont également applicables.

La Société peut décider de racheter obligatoirement les actions détenues en tout ou partie en particulier dans les circonstances suivantes:

a) les actions sont détenues par des investisseurs qui ne sont pas autorisés à acheter ou détenir des actions de la Société, c'est-à-dire si un actionnaire cesse d'être un "investisseur averti" tel que défini dans la Loi FIS ou si un tel actionnaire (ou un de ses affiliés) devient un citoyen américain selon le prospectus de la Société; ou

b) si un actionnaire est déclaré en faillite, conclut un arrangement au bénéfice de ses créanciers ou s'il est placé en liquidation;

c) en cas de liquidation ou de fusion des compartiments ou classes d'actions;

d) afin de distribuer les avoirs réalisés des investissements;

e) dans toutes autres circonstances que le Gérant jugera appropriées conformément avec les termes et conditions décrites dans le prospectus de la Société.

Les prix de rachat doivent être calculés en fonction des principes exposés dans le prospectus. A l'exception des hypothèses c) et d) ci-dessus, le Gérant peut imposer les pénalités qu'il estimera justes et appropriées.

Toutes les actions ou fractions d'actions ainsi remboursées seront automatiquement annulées.

**Art. 17. Gérance de la Société.** La Société sera gérée par 70Watt Capital Management S.à R.L. en sa capacité de Gérant et d'Actionnaire Commandité de la Société. Les Actionnaires Commanditaires de la Société ne pourront pas participer ou interférer dans la gestion de la Société.

**Art. 18. Pouvoir.** Sauf dispositions contraires de la Loi de 1915 ou stipulations contraires des Statuts, le Gérant sera investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par le Gérant.

En particulier, sous réserve des restrictions contenues dans le prospectus de la Société et la Loi de 1915, le Gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour mettre en place l'objectif et la politique d'investissement de chaque compartiment de la Société, ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société et de gérer les investissements pour le compte de la Société dans le but de réaliser les objectifs d'investissement des compartiments. L'Actionnaire Commandité aura libre choix et plein pouvoir, autorité pour représenter et engager la Société.

Les actionnaires renonceront à agir de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit pour le compte de la Société autre que celle d'exercer leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales.

**Art. 19. Délégation de Pouvoir.** Le Gérant pourra de temps à autre et sous sa responsabilité sous-déléguer son pouvoir d'exécuter des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc y compris des entités tiers. En particulier, le Gérant pourra de temps à autre créer un ou plusieurs comités et déléguer certaines de ses fonctions à ces comités.

Le Gérant déterminera les pouvoirs, fonctions et rémunérations (s'il y a lieu) de son/ses agent(s) et/ou comités, la durée de leur mandat et toutes autres conditions se rapportant à sa/leur nomination.

**Art. 20. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs de la Société aient un intérêt dans une telle société, entreprise ou entité ou par le fait qu'ils soient administrateurs, actionnaires, directeurs ou employés d'une telle société, entreprise ou entité. Le fait pour le Gérant ou tout autre directeur de la Société d'être administrateurs, directeurs ou employés d'une société, entreprise ou entité avec laquelle la Société est en relation contractuelle ou avec laquelle elle est par ailleurs en relation d'affaires ne les privera pas du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec un tel contrat ou de telles affaires.

Des conflits d'intérêts potentiels pourraient comprendre, par exemple, le fait que le Gérant (i) fournisse des services à d'autres clients, (ii) des employés ou dirigeants du Gérant deviennent administrateur ou (iii) qu'il détienne ou négocie les titres détenus par la Société.

Des règles complémentaires et des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts sont plus amplement décrits dans le prospectus de la Société.

**Art. 21. Signature.** La Société sera engagée par la signature unique du Gérant représenté par (i) un ou plusieurs de ses gérants délégués (avec plein pouvoir de sous-délégation), ou (ii) un ou plusieurs de ses signataires autorisés, ou (iii) les personnes à qui un tel pouvoir a été délégué.

**Art. 22. Indemnisation.** La Société indemnifiera le Gérant, les directeurs et employés et agents de la Société par prélèvement des actifs de la Société pour toutes les créances, dommages et dettes pour lesquels ils pourraient être impliqués en raison de leur statut de Gérant, directeurs et employés et agents de la Société, ou à la suite de leurs actes ou omissions de leur part dans l'exécution de leurs fonctions, sauf pour lesquels ils auraient fait preuve de négligence grave, fraude ou de mauvaise conduite intentionnelle.

**Art. 23. Assemblées générales des actionnaires.** Les décisions des actionnaires sont prises par le biais de résolutions passées en assemblées des actionnaires tenues à l'heure et au lieu indiqués dans la convocation à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions lient tous les actionnaires de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Gérant peut déterminer toutes les autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour prendre part à une assemblée des actionnaires. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télécopie ou tous moyens de communication électronique ou tout autre moyen de communication appropriée une autre personne qui n'est pas nécessairement actionnaire.

Chaque actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires.

Le Gérant préside toutes les assemblées générales des actionnaires.

Une assemblée générale aura lieu annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, à 14.00 heures heure locale, le premier Mercredi du mois de Mars de chaque année et pour la première fois en 2011. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Sauf stipulations contraires des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont valablement prises par les actionnaires représentant la majorité des droits de vote aux assemblées d'actionnaires valablement convoquées et aux conditions de quorum prévues par la Loi de 1915.

Dans tous les cas, le Gérant doit approuver toute résolution des actionnaires pour que celle-ci soit valablement adoptée y compris toute modification des présents Statuts.

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 25. Comptes.** Chaque année, le Gérant doit préparer les comptes annuels de la Société. Les comptes annuels seront approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires sur proposition du Gérant. Les comptes seront exprimés en euros.

**Art. 26. Contrôle.** Les opérations de la Société et sa situation financière seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, qui sera nommé par les actionnaires pour un mandat d'un (1) an renouvelable. Le réviseur d'entreprises est rémunéré par la Société et devra rester en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur d'entreprises doit remplir toutes les exigences prévues par la Loi FIS. Le réviseur d'entreprises peut uniquement être relevé de ses fonctions par le Gérant pour faute grave.

**Art. 27. Distribution.** Sous réserve des réinvestissements autorisés, et des exigences du droit luxembourgeois, les dividendes seront payables par la Société sur ses actions sur décision de l'Actionnaire Commandité conformément au prospectus de la Société.

Aucune distribution ne sera réalisée si après la déclaration de cette Distribution la valeur de l'actif net tombe sous EUR 1,250,000 (un million deux cent cinquante mille euros).

**Art. 28. Dépositaire.** La Société doit conclure un contrat de dépositaire avec une institution financière, qui doit satisfaire les exigences de la Loi FIS. Le dépositaire assumera envers la Société et les actionnaires les responsabilités fixées par la Loi FIS (notamment à l'article 16 de la Loi FIS), par le contrat de dépositaire et toute autre loi applicable.

En cas de résiliation du contrat de dépositaire ou de démission du dépositaire, le Gérant s'efforcera de trouver une autre institution financière pour agir en qualité de dépositaire et nommera cette institution financière en remplacement de la précédente.

**Art. 29. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateur(s) nommés (personnes physiques ou personnes morales). Les liquidateurs devront réaliser les avoirs de la Société dans le meilleur intérêt des actionnaires et devront distribuer les avoirs nets de la liquidation (après déduction des charges et dépenses de la liquidation) aux actionnaires en proportion de leur détention d'actions dans la Société. Tout montant non réclamé promptement par les actionnaires sera déposé sous séquestre à la Caisse de Consignation. Tout montant non réclamé endéans la période de prescription sera forclos conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

**Art. 30. Dissolution, liquidation et fusion de compartiments ou de classes d'actions.** Le Gérant pourra décider de fermer une ou plusieurs classes ou compartiments (ayant ou non une durée déterminée) si la valeur nette d'inventaire d'un compartiment ou d'une classe tombe en dessous de EUR 1,250,000 ou son équivalent dans toute autre devise, ou si un changement dans la situation économique ou politique en relation avec un compartiment ou une classe justifie une liquidation ou si cette liquidation est nécessaire pour l'intérêt des actionnaires de la Société.

Dans ces cas, les avoirs du compartiment ou de la classe seront réalisés, les dettes payées et les avoirs nets de réalisation distribué aux actionnaires en proportion de leur détention d'actions dans ce compartiment ou cette classe. Dans ce cas, avis de la fermeture du compartiment ou de la classe sera donné par écrit aux actionnaires et sera publié dans le Mémorial au Luxembourg.

Tout montant non réclamé par un actionnaire sera déposé à la clôture de liquidation auprès du dépositaire pendant une période de 6 (six) mois; à l'expiration des 6 (six) mois, tout montant restant sera déposé auprès de la Caisse de Consignation.

En cas de projet de liquidation de la Société, d'un compartiment ou d'une classe, toute émission, conversion ou rachat d'actions seront suspendus après publication du premier avis aux actionnaires. Toutes actions existantes au moment de telle publication participeront dans la distribution du produit de liquidation de la Société, du compartiment ou de la classe.

Un compartiment ou une classe d'actions peut fusionner avec un autre compartiment ou une autre classe d'actions par décision du Gérant de la Société si la valeur de ses actifs nets tombe en dessous de EUR 1,250,000 ou son équivalent, ou si un changement dans la situation économique ou politique en relation avec un compartiment ou une classe justifie une fusion ou si cette fusion est nécessaire pour l'intérêt des actionnaires de la Société. Dans ce cas, avis de la fermeture du compartiment ou de la classe sera donné par écrit aux actionnaires et sera publié dans le Mémorial au Luxembourg.

Un compartiment ou une classe d'actions peut être apporté à un autre fonds d'investissement luxembourgeois par décision du Gérant de la Société en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des événements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Gérant arrive à la conclusion, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment ou une classe d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires, qu'il y a lieu d'apporter un compartiment ou une classe à un autre fonds. En pareil cas, avis en sera donné par écrit aux actionnaires nominatifs. Chaque actionnaire du compartiment ou de la classe concerné(e) aura la possibilité, pendant un certain délai tel que fixé par le Gérant, et qui ne sera pas inférieur à un mois, et publié dans lesdits journaux, de solliciter, sans frais, le rachat de ses actions. A l'expiration de cette période, l'apport liera tous les actionnaires qui n'ont pas demandé le rachat. Cependant, dans le cas d'un apport à un fonds commun de placement, l'apport liera uniquement les actionnaires qui auront expressément marqué leur accord sur cet apport. Lorsqu'un compartiment ou une classe est apporté(e) à un autre fonds d'investissement luxembourgeois, l'évaluation des avoirs du compartiment ou de la classe sera vérifiée par le réviseur d'entreprises de la Société qui établira un rapport écrit au moment de l'apport.

Un compartiment ou une classe peut être apporté(e) à un fonds d'investissement étranger uniquement lorsque les actionnaires du compartiment ou de la classe concerné(e) ont approuvé à l'unanimité l'apport ou à la condition que soient uniquement transférés effectivement au fonds étranger les actionnaires qui ont approuvé pareil apport.

**Art. 31. Loi Applicable.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi FIS pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 32. Définitions et Interprétation.** Les références aux articles se rapportent aux articles des présents Statuts. Les termes portant un genre s'appliquent à tous les genres. Les références à des personnes comprennent les organes sociaux, les entreprises et les associations non immatriculées. Le singulier englobe le pluriel et vice-versa. Les titres des articles sont inclus pour des besoins de convenance seulement et n'affectent en rien leur interprétation. Les références à tout ou partie d'un instrument de la loi ou statutaire comprennent tout avenant, reformulation ou autre reconstitution apportés de temps à autre et les références à une loi incluent tout instrument ou réglementation statutaire en découlant. Toute référence à la Société, au Gérant, aux agents, etc, inclut une référence à leur(s) agent(s) dûment autorisé(s) ou délégué(s).

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à la date des présentes et se terminera le 30 septembre 2010.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionnée ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

- une (1) Action de Gérant entièrement libérée sans valeur nominale (détenue par l'Actionnaire Commandité 70Watt Capital Management S.à.R.L.);
- trente (30) Actions d'Investisseur entièrement libérées sans valeur nominale (vingt-neuf Actions d'Investisseur détenues par l'Actionnaire Commanditaire A Monsieur David Claikens et une Action d'Investisseur détenue par l'Actionnaire Commanditaire B Monsieur Kris Voorspools).

TOTAL: 31 actions.

Le montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentaire.

*Déclaration*

Le notaire dressant cet acte notarié déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans la Loi de 1915, et confirme que ces conditions ont été observées.

*Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que les dépenses, coûts et frais ou charges, de quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.500.- Euros (mille cinq cents euros).

*Assemblée générale des actionnaires*

Considérant qu'elles ont été dûment convoquées, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont adopté par vote unanime et avec l'accord du Gérant les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la Commandite est fixée au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- Le réviseur d'entreprises de la Société est PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé a Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. STADELMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7090. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010032692/705.

(100030900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**Henneaux Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033006/10.

(100030820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.



**Garage Jeannot SCHWEIG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033007/10.

(100031282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**Gérances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 145.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033008/10.

(100031283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**Flotech Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 101.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033009/10.

(100030509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**Burger King (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 59.455.175,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.769.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 juin 2007 de sa société mère, Burger King Holdings Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010033047/13.

(100030997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**Hopetoun Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.453.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033004/10.

(100031203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**Findernest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032457/10.

(100030399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**NBZ-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 151.535.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendzehn, am zehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

1. Herr Jean-Marc NICOLAS, Unternehmer, geboren in Pétange am 29. März 1957, wohnhaft in L-5444 Schengen, 7, Cité Killbesch;
2. Herr Guido BRÜLS, Unternehmer, geboren in Bütgenbach in Belgien, am 25. Juli 1962, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Hohlweg 13;
3. Herr Ernst ZIMMER, Diplom Ingenieur, geboren in Oberviechtach, Deutschland, am 23. April 1958, wohnhaft in D-93073 Neutraubling, Hans-Sachs-Strasse, 39;

Welche Komparenten erklären, zwischen ihnen und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet "NBZ-Immo S.à r.l."

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Veräußerung, die Nutzung, die Vermittlung und Vermietung von bebauten und unbebauten Immobilien.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Strassen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

**Art. 6.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern sowie an Drittpersonen frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmung.*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Abschätzung, Kosten.*

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 800.- abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden gezeichnet wie folgt:

1.- Herr Jean-Marc NICOLAS, vorbenannt . . . . .	60 Anteile
2.- Herr Guido BRÜLS, vorbenannt . . . . .	20 Anteile
3.- Herr Ernst ZIMMER, vorbenannt . . . . .	20 Anteile
Total: . . . . .	100 Anteile

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt. Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden:

Herr Jean-Marc NICOLAS, vorbenannt und Herr Ernst ZIMMER, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.NICOLAS, G.BRÜLS, E.ZIMMER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 12 février 2010. DIE/2010/1425. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL C.

Ettelbruck, den 1. März 2010.

*Der Notar*

Référence de publication: 2010031993/96.

(100030306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Airrest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2010.

*Pour AIRREST S.A.*

Michel FOLMER

Référence de publication: 2010033058/12.

(100030588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**Air Pub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2010.

*Pour AIR PUB S.à.r.l.*

Michel FOLMER

Référence de publication: 2010033059/12.

(100030584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**Alander S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.049.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010033054/10.

(100030870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**Objekt- Struktur G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.639.

Im Jahre zweitausendzehn, den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Ist erschienen:

Herr Stefan STEINERT, Dipl.-Betriebswirt u. Immobilienökonom, geboren am 28. Juni 1963 in Frankfurt am Main (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-64367 Mühlthal (Deutschland), 11A, Drosselweg

Und erklärt andurch abzutreten, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderrüflichem Eigentum an Herrn Frank PAFFENHOLZ, Architekt, geboren am 16. April 1962 in Bonn (Deutschland), wohnhaft in D-53945 Blankenheim-Ahrhütte (Deutschland), Steingasse 9A,

seine sämtlichen fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Objekt-Struktur G.m.b.H.". mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 14. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 968 vom 24. Mai 2007, eingeschrieben im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B124.639,

zum Preise von 1 Euro.

Der vorgenannte Herr Stefan STEINERT erklärt und bekennt den Verkaufspreis von dem Ankäufer vor Errichtung des Gegenwärtigen ausbezahlt erhalten zu haben. Worüber hiermit QUITTUNG.

Hier ist gegenwärtiger Urkunde beigetreten der zweite und einzige andere Anteilhaber der Gesellschaft "Objekt-Struktur G.m.b.H.", die Gesellschaft "PHOENICIA Luxemburg AG - Entwicklungs- und Betriebsgesellschaft für Gastronomie-, Freizeit- und Gewerbeimmobilien", mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

hier vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Hans-Josef ROGGE, wohnhaft in Thommen (Belgien), und erklärt hiermit auf das Vorkaufsrecht betreffend die oben verkauften Anteile zu verzichten.

Herr Frank PAFFENHOLZ, vorgeannt, tritt ab heute in den Besitz und Genuss der fünfzig (50) Gesellschaftsanteile.

Nach vorgenannter Abtretung fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss.*

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Statuten wie folgt umzuändern:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundsanzig (125) Euro. Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Frank PAFFENHOLZ, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2. PHOENICIA Luxemburg AG - Entwicklungs- und Betriebsgesellschaft für Gastronomie-, Freizeit- und Gewerbeimmobilien, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

*Zweiter Beschluss.*

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt des jetzigen Geschäftsführers Stefan STEINERT an, erteilen ihm Entlast für sein Mandat und ernennen Herrn Frank PAFFENHOLZ, vorgeannt, zum neuen Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

*Dritter Beschluss.*

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft umzuändern und somit den zweiten Artikel der Statuten wie folgt zu ändern:

" **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Projektentwicklung überwiegend gewerblicher Immobilien sowie der Erwerb und die Vermarktung von Immobilien im In- und Ausland und die Planung, die Entwicklung, die Architektur, sowie die wirtschaftliche Realisierung und Vermarktung von Immobilien.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen, in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck dirket oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Beide Gesellschafter werden an allen Projekten gemeinschaftlich und vertrauensvoll zusammenarbeiten und ihr Wissen, ihre Kontakte sowie ihre Arbeitskraft je nach Bedarf und Notwendigkeit einsetzen."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Steinert, Rogge, Paffenholz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 18 fevrier 2010. Relation: DIE /2010/ 1569. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

*Le Receveur (signé): Tholl.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 25. Februar 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010032102/63.

(100029772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Dienstleistung rund um's Pferd, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.409.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, am elften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Gerhard OLZE, geboren in WITTEN/RUHR (D), am 2. Oktober 1956, Pferdewirtschaftsmeister „Reiten“, wohnhaft in D-54636 ALTSCHIED, Mühlenweg 1,

hier vertreten durch Frau Sandra PEREIRA, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in 113, rue de Luxembourg L-7540 Rollingen-Mersch,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht, welche vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person, handelnd in der vorbenannten Eigenschaft, hat die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt, gegründet.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist jegliche Art von Dienstleistung rund ums Pferd, der Einkauf sowie der Verkauf von Pferden, die Ausübung von Reitstunden sowie Lehrgängen, Richter auf Turnieren sowie Vermittlung von Pferden.

Innerhalb dieses Aufgabenkreises ist die Gesellschaft zu allen Geschäften und Massnahmen berechtigt, die zur Erreichung dieses Zweckes notwendig und nützlich erscheinen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Dienstleistung rund um's Pferd“.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist Schrondweiler. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 125.- (einhundertfünfzig Euro).

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 8.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 9.** Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 10.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten, jedoch können sie nur mit vorheriger Zustimmung des Mitgesellschafters oder von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafter Immobilien erwerben, Hypotheken aufnehmen, Verpfändungen vornehmen und Beteiligungen an anderen Gesellschaften übernehmen. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden

**Art. 13.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 15.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.



**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 21.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Uebergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18.9.1933 erfüllt sind.

#### *Schätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.200.-.

#### *Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters*

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte gezeichnete Kapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Gerhard OLZE, geboren WITTEN/RUHR (D), am 2. Oktober 1956, Pferdewirtschaftsmeister „Reiten“, wohnhaft in D-54636 ALTSCHEID Mühlenweg 1,

wird zum Geschäftsführer ernannt mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig.

2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-9184 Schrondweiler, 12, rue de la Gare.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. PEREIRA und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6872. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. Februar 2010.

Référence de publication: 2010029926/99.

(100027592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

#### **EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.416.

#### *Transfert de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 27 août 2007 entre:

Compagnie Financière Saint Honoré SA ("CFSH"), une société anonyme ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 784 337 610

Et

1./Mr Arnon Rabinovitz, employé privé, né le 6 juin 1944 et demeurant au 4, A. Hillel Street, Tel-Aviv, Israël,

2./Mr Simcha Rock, employé privé, né le 23 novembre 1949 et demeurant au 19, Brand Street, Jerusalem, Israël,

3./Mr Jimmy Pinto, employé privé, né le 29 mai 1951 et demeurant au 7, Hazefira Street, German Colony, Jerusalem 93102, Israël,

4./Mr Joel Warschawski, employé privé, né le 11 août 1960 et demeurant au 4/3, Rehov haim Bajaio, Jerusalem, Israël,

5./Mr Rafael Konforti, employé privé, né le 9 avril 1967 et demeurant au 17, Netiv HaMazalot Street, Tel Aviv, Israël,

6./Mr Yehuda Suesser, employé privé, né le 28 juin 1966 et demeurant au 11, Bilu Street, Tel Aviv, Israël.

Que la répartition des parts sociales de catégorie B, après cette date, était la suivant:

Compagnie Financière Saint Honoré SA .....	1,997 parts sociales de catégorie B
Monsieur Arnon Rabinovitz .....	700 parts sociales de catégorie B
Monsieur Simcha Rock .....	200 parts sociales de catégorie B
Monsieur Jimmy Pinto .....	953 parts sociales de catégorie B
Monsieur Joel Warschawski .....	100 parts sociales de catégorie B
Monsieur Rafael Konforti .....	525 parts sociales de catégorie B
Monsieur Yehuda Suesser .....	525 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Sophie MARTINOT / Christoph LANZ

Mandataire Principal / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010032219/34.

(100030089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Hercules S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032454/10.

(100030363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**ConvaTec Healthcare D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.177.883,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.555.

Les comptes annuels pour la période du 13 mai 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2010.

Référence de publication: 2010032234/12.

(100030137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Grey Stoke, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.275.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2010*

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé administrateur Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010032235/15.

(100030435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**GT-Sat International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 104.210.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 23 février 2010 que:

- A démissionné de son poste de gérant avec effet immédiat:

\* Monsieur SCHULZ Thorsten

- A été nommé au poste de gérant en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle:

\* Monsieur: MADIOUNI Asher Gil, administrateur de société, né à Rehovot (Israël) le 12/12/1973, demeurant au 18, AVENUE GRAND-DUC JEAN, L-1842 HOWALD.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010032236/17.

(100029914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Gullwing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.022.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032456/10.

(100030138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Hercules S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.510.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 février 2010*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Président;

- Mr. Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- CASTOR MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010032237/22.

(100030345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Icahn Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.430.

Suite à la cession du 22 février 2010:

42 parts sociales sont détenues par la société Icahn Partners Master Fund LP", dont le siège social se situe à George Town, Grand Cayman KY I-9005 Cayman Islands; Walker House, 87 Mary Street.

42 parts sociales sont détenues par la société Icahn Partners Master Fund II LP", dont le siège social se situe à George Town, Grand Cayman KY I-9005 Cayman Islands; Walker House, 87 Mary Street.

41 parts sociales sont détenues par la société Icahn Partners Master Fund III LP", dont le siège social se situe à George Town, Grand Cayman KY I-9005 Cayman Islands; Walker House, 87 Mary Street.

Luxembourg, 24 février 2010.

*Pour Icahn Fund S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010032238/17.

(100029661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Apax Crystal A HoldCo Sàrl).**

**Capital social: EUR 16.390.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010032647/15.

(100029733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Icahn Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.430.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 22 février 2010*

Les personnes suivantes ont été nommés comme gérants pour une durée indéterminée:

1. Mr Keith MEISTER, né le 10 avril 1973 à New York (U.S.A.), résidant professionnellement à 178 East 75<sup>th</sup> Street, New York, New York 10021 (U.S.A.).

2. Mr Vincent INTRIERI, né le 17 août 1956, à Pennsylvania (U.S.A.), résidant professionnellement à 1365 York Ave., Apt. 21B, New York, New York 10021 (U.S.A.).

Luxembourg, 24 février 2010.

*Pour Icahn Fund S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010032239/16.

(100030114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.093.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 18 février 2010 au siège social*

- L'Assemblée constate le changement de dénomination sociale de la société Act GT Limited en ACTE CO. Limited. Le siège social demeure inchangé à savoir Road Town, Tortola, BVI.

- L'Assemblée constate le changement d'adresse de Monsieur Martin Rutledge, actionnaire et gérant de la société. Sa nouvelle adresse professionnelle est au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Martin Rutledge

Gérant

Référence de publication: 2010032240/16.

(100029672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Arcelor Investment Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.430.

—  
L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, qui restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme "Arcelor Investment Services S.A.", en abrégé A.I.S., ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous la section B, numéro 35.430 (la "Société"), et constituée originellement sous le nom de ARBED INVESTMENT SERVICES S.A. par acte de Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 3 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), du 11 janvier 1991, numéro 10, page 476 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) suivant acte reçu le 15 mars 2006, publié au Mémorial du 26 mai 2006, numéro 1024, page 49134,

à savoir:

1. ARCELORMITTAL Luxembourg S.A., société anonyme ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 6.990, représentée aux fins des présentes Madame Carole Wintersdorff avec adresse professionnelle au 19 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2009, ci-annexée, détenant mille deux cent quarante-neuf (1.249) actions,

2. ARCELOR INVESTMENT S.A., société anonyme avec siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 46.370,

représentée aux fins des présentes par Madame Carole Wintersdorff avec adresse professionnelle au 19 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 décembre, ci-annexée,

détenant une (1) action,

soit un total de mille deux cent cinquante (1.250) actions sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions émises représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-).

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la Société conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elles prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident de changer l'objet de la Société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans toute autre entreprise ou entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, le transfert, l'apport ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange, l'apport ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, et d'autres titres ou instruments de toute espèce, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et conduire ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats de créances, d'instruments de dette de toutes sortes ainsi que de tout autre type de titres ou d'instruments.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés, entreprises, entités ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt financier ou autre ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut finalement effectuer, sans limitation, toute opération commerciale, technique, financière, industrielle, mobilière, immobilière ou autre, liée directement ou indirectement à son objet dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet social".

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Christophe Jung, administrateur démissionnaire, ainsi que de la cooptation en tant que nouvel administrateur de la Société de Monsieur Thierry Royer, vice-président treasury, résidant professionnellement à Luxembourg, avec effet au 18 décembre 2009. Les actionnaires décident à l'unanimité de procéder à l'élection définitive de Monsieur Thierry Royer comme administrateur de la Société dont le mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014. Dorénavant, le Conseil d'administration se composera comme suit: Monsieur Juan Rios, Monsieur Egbert Jansen et Monsieur Thierry Royer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué en tête du présent document.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms de famille, prénoms, statuts civils et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte original,

Signé: C. WINTERSDORFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58073. Reçu soixante-quinze euros (75€)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Référence de publication: 2010032750/76.

(100031221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

#### **Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.836.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010032455/11.

(100030302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

#### **Finarch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.384.

—

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032458/9.

(100030449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---



**Eurasia Estinvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 117.478.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2010032459/11.

(100030259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Eurasia Estinvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 117.478.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2010032460/11.

(100030260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 128.207.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2010.  
TMF Corporate Services S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010032517/12.

(100029985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Eurasia Estinvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 117.478.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2010032461/11.

(100030261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Eldfell S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 44.477.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032462/9.

(100030290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Euscope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.  
R.C.S. Luxembourg B 80.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032463/9.

(100030110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Diekirch Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 72.699.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2010032464/10.

(100029678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Crystal B HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Apax Crystal B1 HoldCo Sàrl).**

**Capital social: EUR 26.735.075,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 126.945.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010032649/15.

(100029729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Dharma Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 83.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032465/9.

(100029837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Belmolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.747.

Les comptes annuels au 24 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032484/10.

(100030002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**CEREP Imprimerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.537.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010032470/11.

(100030118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Duxton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. NR Electronic S.à r.l.)**

Siège social: L-5884 Howald, 294, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 122.764.

Im Jahre zweitausendneun, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Die Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A. mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.067, hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Alexander BELL, Kaufmann, wohnhaft in L-8357 Goebblange, 12, Domaine du Beauregard, allein Zeichnungsberechtigter;

2° Herr Yorck RICHTER, geboren in Köln (Deutschland), am 29. Februar 1972, wohnhaft in L-5884 Howald, 294, route de Thionville, hier vertreten durch Frau Dagmar KÖNIGSHOVEN, Selbständige, wohnhaft in D-51069 Köln, Walkmühle 39 (Deutschland), gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht.

3° Herr Holger WOLF, geboren in Köln (Deutschland), am 26. Oktober 1966, wohnhaft in D-50935 Köln, Werthmansstrasse 42 (Deutschland), hier vertreten durch Frau Dagmar KÖNIGSHOVEN, vorgeannt, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht.

Vorbezeichnete Vollmachten, nachdem diese „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit ihr registriert zu werden.

Welche Erschienenen, handelnd und vertreten wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., vorgeannt unter 1°, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NR Electronic S.à r.l., mit Sitz in L-8390 Nospelt, 3, rue Leck, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 122.764, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 13. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 381 vom 15. März 2007, gefolgt von einer privatschriftlichen Berichtigung vom 5. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 623 vom 17. April 2007. Die Statuten wurden abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 26. März 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1099 vom 8. Juni 2007.

Die Gesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., vorgeannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens fünfundsechzig (65) Anteile, die sie in der Gesellschaft NR Electronic S.à r.l. besitzt, an den unter 2° vorgeannten Herrn Yorck RICHTER, welcher durch seine hier anwesende Bevollmächtigte annimmt, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Die Gesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., vorgeannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens weitere sechzig (60) Anteile, die sie in der Gesellschaft NR Electronic S.à r.l. besitzt, an den unter 3° vorgeannten Herrn Holger WOLF, welcher durch seine hier anwesende Bevollmächtigte annimmt, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Herr Alexander BELL, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft NR Electronic S.à r.l., nimmt die vorgeannten Anteilsübertragungen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragungen haben die unter 2° und 3° vorgeannten alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft NR Electronic S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

### Erster Beschluss

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklären die Gesellschafter, dass die einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

- Herr Yorck RICHTER . . . . . 65 Anteile
- Herr Holger WOLF . . . . . 60 Anteile

Infolgedessen beschliessen die Gesellschafter den Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).“

### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftszweck umzuändern in denjenigen einer finanziellen Beteiligungsgesellschaft (Société de Participations Financières) und demnach Artikel 3 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schulforderungen, Scheinen Immobilien sowie Grundstücken und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapier und Immobilienbestands.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.“

### Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Bezeichnung der Gesellschaft von „NR Electronic S.ä r.l.“ in „Duxton Capital S.ä r.l.“ umzuändern und demnach Artikel 1, Absatz 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

**Art. 1. (Absatz 1).** „Es besteht eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „Duxton Capital S.ä r.l.““

### Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-8390 Nospelt, 3, rue Leck, nach L-5884 Howald, 294, route de Thionville zu verlegen und den Artikel 2 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Hesperange.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.“

### Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen die Niederlegung des Mandates von Herrn Alexander BELL als Geschäftsführer des kaufmännischen und technischen Bereiches sowie des Herrn Norbert ROBOTKA als Geschäftsführer des technischen Bereiches an und erteilen ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

### Sechster Beschluss

Die Gesellschafter ernennen als alleinigen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer Herrn Yorck RICHTER, vorgeannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendneunhundert Euro (EUR 1.900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Alexander Bell, Yorck Richter, Holger Wolf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55616. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. Januar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010032758/99.

(100030647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**CEREP Ivry Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.534.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010032471/11.

(100030135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**CEREP La Chapelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.712.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010032472/11.

(100030136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**CEREP Louveciennes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.340.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010032473/11.

(100030119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---

**Trajets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 136.770.

---

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Patrick PRIM, indépendant, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1969, demeurant à L-7553 Mersch, 1, rue Jean-Baptiste Neuens.

2) Monsieur Martin SVOBODA, chauffeur, né à Pétange, le 7 novembre 1979, demeurant à L-5495 Wintrange, 2, Brekelter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Trajets S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège "social à L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136770, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 3 avril 2008,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 857 du 8 avril 2008.

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Patrick PRIM, préqualifié, cède par les présentes quarante (40) de ses quatre-vingt-dix (90) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Martin SVOBODA, préqualifié.

Sur ce Monsieur Martin SVOBODA, préqualifié, est intervenu aux présentes, et, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare accepter la cession des parts sociales ci-avant.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour, en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cédant reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

*Prix*

Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix de soixante-six mille euros (66.000,- EUR).

*Acceptation*

Monsieur Patrick PRIM, agissant en sa qualité de gérant, accepte la cession de parts sociales pré-mentionnée conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la tient pour valablement signifiée à la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Sandweiler (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide, suite au déménagement de l'associé mentionné sub 2), de modifier son adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en L-5495 Wintrange, 2, Brekelter.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PRIM - SVOBODA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2010. Relation GRE/2010/440. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010032789/58.

(100030746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.416.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 20 août 2009 entre:

CFSH Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142 122 et ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Et

1./Mr Rafael Konforti, employé privé, né le 9 avril 1967 et demeurant au 17, Netiv HaMazalot Street, Tel Aviv, Israël,



2./Mr Yehuda Suesser, employé privé, né le 28 juin 1966 et demeurant au 11, Bilu Street, Tel Aviv, Israël.

Que la répartition des parts sociales de catégorie B est désormais la suivante:

CFSH Luxembourg S.à r.l. . . . . .	2,391 parts sociales de catégorie B
Monsieur Rafael Konforti . . . . .	328 parts sociales de catégorie B
Monsieur Yehuda Suesser . . . . .	328 parts sociales de catégorie B
Monsieur Arnon Rabinovitz . . . . .	700 parts sociales de catégorie B
Monsieur Simcha Rock . . . . .	200 parts sociales de catégorie B
Monsieur Jimmy Pinto . . . . .	953 parts sociales de catégorie B
Monsieur Joel Warschawski . . . . .	100 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Madeline BOUCHER / Sophie MARTINOT

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010032220/29.

(100030089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

### **Cristal Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 151.568.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Cz2 Fair S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.774,

Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme - Dénomination.**

1.1 Il est formé une société luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après dénommée la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les "Statuts").

1.2 La Société aura pour dénomination "Cristal Finance S.à r.l." (la "Société").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

#### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou

d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres ;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés ;

3.5.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière ;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable ; et

3.5.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales (ci-après dénommées les "Parts Sociales" ou, chacune, une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (EUR 1). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après comme le(s) "Associé(s)".

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société pourra procéder au rachat de parts sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables seraient suffisants et disponibles:

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 14.2 des statuts.

Durant toute la période de détention par la Société des parts sociales rachetées, tous les droits attachés à celles-ci (droits de vote, de participation à la distribution des dividendes, etc) seront suspendus.

#### **6. Registre des parts - Indivisibilité.**

6.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

6.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

6.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

### **Titre IV. - Gérance**

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le "Gérant"). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

**9. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

**10. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

#### **11. Délégation et Mandataires du gérant.**

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

12.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

#### **13. Tenue d'assemblées générales.**

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

#### 14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

### Titre V. - Exercice social - Droit de distribution sur les parts

#### 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

#### 16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant sera pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Titre VI. - Liquidation

17. **Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### 18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Titre VII. - Loi applicable

19. **Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 Juin 2011.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Cz2 Fair, S.à r.l. . . . . . 12.600 Parts Sociales

Total: douze mille six cents Parts Sociales . . . . . 12.600 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (EUR 12.600) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (EUR 12.600) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Cz2 Fair S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its head office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.774;

Represented by Mr Hubert Janssen, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

#### ARTICLES OF INCORPORATION

#### **Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration**

##### **1. Form - Corporate name.**

1.1 There is hereby formed a Luxembourg company under the form of a "Société à responsabilité limitée" which shall be governed by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "Cristal Finance S.à r.l." (the "Company").

##### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office,

will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.

### 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter III - Capital, Shares

### 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one Euro (EUR 1.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that funds (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the shareholders which fulfils the conditions as to attendance and majority laid down in Article 14.2 of the Articles.



During the time that the redeemed shares are held by the Company, all the rights attached to them (voting rights, participation in distribution of dividends, etc...) will be suspended."

**6. Registration of shares - Indivisibility.**

6.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

6.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

## **Chapter IV - Management**

**8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the "Manager"). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

**9. Power of the manager.** In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

**10. Representation of the company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

**11. Delegation and Agent of the managers.**

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **Chapter V - General meeting of shareholders**

**12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.**

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

12.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

**13. Holding of general meetings.**

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

#### 14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

### Chapter V - Business year - Distribution right of shares

#### 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the thirtieth of June of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### 16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

### Chapter VI - Liquidation

17. **Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### 18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII - Applicable law

19. **Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2011.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Cz2 Fair, S.à r.l. . . . . 12,600 Shares

Total: twelve thousand six hundred Shares . . . . . 12,600 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: Colony Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540 .

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 février 2010. Relation LAC/2010/8573. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010033406/438.

(100031473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

### **Hotami Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.583.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société Eulos Curaçao N.V., avec siege social à 17, Chuchubiweg, Willemstadt, Curaçao, Antilles Néerlandaises, ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Hotami Investissement S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 400.000.- (quatre cent mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000.- (un million d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le cinquième jeudi du mois de mai à 9:00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires.*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

#### *Souscription et Libération.*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les 4.000 (quatre mille) actions et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en 161.534 (cent soixante-et-un mille cinq cent trente-quatre) actions de la société de droit italien Società Amministrazione Gestione Alberghi Spa, avec siège social à Napoli, Italie, Galleria Vanvitelli, 33, inscrite au registre de commerce sous le numéro 00944330588, représentant 16,15% du capital social de celle-ci, cet apport étant évalué à EUR 400.000.- (quatre cent mille euros).

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises à Ettelbruck, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale respectivement au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

La preuve de la propriété des actions apportées par le souscripteur a été donnée au notaire soussigné par un certificat sur l'origine de propriété signé par le gérant de la société Eulos Curacao N.V. ainsi que par une copie du registre d'actionnaires de la société Società Amministrazione Gestione Alberghi Spa.

Il résulte également du certificat de Eulos Curaçao N.V. que les actions apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition et que le transfert de ces actions n'est contraire à aucune disposition des statuts.

Le certificat et la copie du registre des actionnaires resteront annexés aux présentes.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces actions, Eulos Curacao N.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

*Déclaration.*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-1, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais.*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.200.-.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Marcella SCARATI, employée privée, née le 22 novembre 1958 à Laterza/Taranto, Italie, demeurant à L-5740 Filsdorf, 2, rue Gaessel.

b) Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon, Belgique, demeurant à B-6741 Vance, 8, rue du Stade.

c) Monsieur Celso GOMES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2652 Luxembourg, 219, rue Albert Uden.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Klinengo S.A., société anonyme, avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, RCS Luxembourg B 64836.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5) Le siège social est fixé à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. CAURLA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8705. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033438/160.

(100031791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.173.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered under number B 139.227,

here represented by Miss Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given on 15 June 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Encore Plus Lux Co Boétie I S.à r.l. is the sole actual shareholder of "Encore Plus LuxCo Boétie II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 9<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et



Associations, number 2195 of November 23<sup>rd</sup>, 2006. The Articles have been amended for the last time by a notarial deed on June 25<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2102 of August 29<sup>th</sup>, 2008.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of fifteen thousand euros (15,000.- EUR) to bring it from its present amount of one hundred and forty-six thousand eight hundred euros (146,800.- EUR) to one hundred and sixty-one thousand eight hundred euros (161,800.- EUR) by the issuance of six hundred (600) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the six hundred (600) new shares and to have it fully paid up by contribution in cash of a total amount of fifteen thousand euros (15,000.- EUR).

The amount of fifteen thousand euros (15,000.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. First paragraph.** The capital is fixed at one hundred and sixty-one thousand eight hundred euros (161,800.- EUR) represented by six thousand four hundred and seventy-two (6,472) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

*Third resolution*

The sole shareholder authorises any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euros (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU**

Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 139.227,

ici représentée par Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration datée du 15 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société "Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2195 du 23 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2102 du 29 août 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze mille euros (15.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-six mille huit cents euros (146.800.- EUR) à cent soixante et un mille huit cents euros (161.800.- EUR) par l'émission de six cents (600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les six cents (600) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèce d'un montant total de quinze mille euros (15.000.- EUR).

Le montant de quinze mille euros (15.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital est fixé à cent soixante et un mille huit cents euros (161.800.- EUR) représenté par six mille quatre cent soixante-douze (6.472) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Troisième résolution*

L'associée unique autorise tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Anderson-Wright, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: LAC/2009/24711. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010033399/106.

(100031608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Homerica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.934.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Homerica Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010033065/15.

(100030534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**Ebony Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 102.155.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

EBONY INVESTMANTS S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2010033066/15.

(100030533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**Paerel Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.950.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Paerel Funds*  
BGL BNP Paribas  
Signatures

Référence de publication: 2010033062/14.

(100030728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**BRM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033046/10.

(100031182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.697.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

PELTON S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2010033084/15.

(100030573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**CDPG Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.580.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

CDPG Luxembourg II S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2010033072/14.

(100030525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

PELTON S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010033085/15.

(100030571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

---

**WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.513.800,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.604.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société, en date du 18 février 2010, que les mandats en tant que membres du conseil de gérance, de Monsieur Guy Dubois, Monsieur Morten Brogger et Monsieur Jean Mandeville ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2009.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Guy Dubois
- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Jean Mandeville

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Guy Dubois et Jean Mandeville est désormais au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010032224/23.

(100030036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

---